Chères collègues, chers collègues,

Le 18 juin dernier, la SAES et l'AFEA, représentées par leur président et / ou leur vice-président chargé de la recherche, ont été conviées par l'AERES à participer à une réunion concernant les publications. Etaient également présents le Président de notre section du CNU (Pierre Cotte), divers collègues ayant exercé des fonctions de président de comité de visite au cours des mois passés, Emilienne Baneth-Nouailhetas, représentant le CNRS, ainsi que les Présidents des sociétés-mères ou des CNU pour les 12ème, 13ème, 14ème, 15ème et 18ème sections.

La réunion était présidée par Mme Denise Pumain, géographe et coordinatrice des SHS à l'AERES. Mme Pumain nous a fait savoir que l'AERES souhaitait mettre en place une procédure de classement des revues spécialisées dans le domaine des langues ainsi que des arts du spectacle, afin d'accompagner le travail des comités qui auront la charge d'évaluer les Equipes d'Accueil (EA) de la vague D, à partir d'octobre prochain.

La SAES et l'AFEA, tout comme l'ensemble des participants, ont fait part de leurs réserves et de leurs doutes quant à la pertinence de cette procédure, même si celle-ci accompagne un effort d'évaluation entrepris au niveau européen. Elles ont souligné que les responsables de l'European Reference Index for the Humanities [ERIH], dont l'AERES souhaiterait utiliser les classements afin d'élaborer ses propres grilles, ont d'emblée reconnu les spécificités de la recherche en SHS – l'importance accordée aux actes de colloques, l'usage d'autres langues que l'anglais, le champ relativement large couvert par nombre de nos publications (qui ne s'accompagne pas toujours d'une reconnaissance internationale, alors même que les articles sont de qualité), etc. – et ont mis en garde contre toute utilisation purement bibliométrique informations fournies sur leur (http://www.esf.org/researchdes site areas/humanities/research-infrastructures-including-erih.html > choisir: « ERIH 'initial' lists »).

De la même façon, nous avons clairement affirmé notre forte réticence à l'égard de toute procédure qui s'appuierait sur des critères purement bibliométriques (tels que le nombre de citations, le point H, etc.). Nous avons par exemple insisté sur le fait que, dans le domaine des études anglophones, plusieurs revues considérées par l'ensemble de notre communauté comme de qualité, et attirant de ce fait des propositions d'articles nombreuses, n'avaient pas obtenu dans le classement de ERIH pour la littérature une reconnaissance à la mesure de leur notoriété réelle.

Nous avons en revanche fait savoir que nous étions engagés depuis deux mois déjà dans une démarche de recensement des pratiques en vigueur dans les comités éditoriaux de nos différentes revues, démarche cristallisée par le questionnaire qu'avait adressé Paul Volsik au début du mois de mai, et que nous étions prêt à poursuivre ce recensement, pour éventuellement en transmettre les résultats à l'AERES, et plus encore pour faire connaître l'ensemble des revues de notre champ.

S'il est hors de question que nous nous livrions à un quelconque classement des revues ou des publications, il nous paraît à l'inverse important que la SAES et l'AFEA ne se coupent pas de l'AERES à un moment où les critères d'évaluation de la recherche sont en passe d'être modifiés en profondeur. Nous avons parallèlement mis en garde l'AERES contre le risque de se couper de la communauté universitaire qu'elle est censée incarner (ses membres en sont issus) et accompagner vers toujours plus de visibilité et de reconnaissance.

Au terme du débat, qui aura duré plus de trois heures, la SAES et l'AFEA ont donc proposé d'élaborer, puis de transmettre à l'AERES, un tableau synoptique des revues elles-mêmes, ainsi que de leurs différentes pratiques éditoriales. Nous avons émis le souhait, en préalable à cette démarche, que le calendrier soit assoupli, nous permettant ainsi de contacter les comités éditoriaux dans des délais raisonnables et de réunir la commission de la recherche, et nous avons demandé que soit organisée une autre réunion avec l'AERES pour discuter des enseignements à tirer de cette procédure.

Sur ces deux points, l'AERES semble nous avoir entendus et avoir pris acte de la nécessité d'une concertation large afin de définir des critères de qualité, et non des classements, et nous a proposé de nous retrouver le 19 septembre prochain pour poursuivre ensemble la réflexion.

Dans les prochains jours, nous prendrons donc contact avec les responsables éditoriaux des revues afin d'établir, dans la concertation et le débat, une procédure de recensement des pratiques éditoriales, tenant compte des spécificités de chaque secteur. Dans le même temps, nous demanderons à la Commission de la Recherche mixte de la SAES et de l'AFEA de se réunir dans les plus brefs délais.

Nous vous tiendrons bien évidemment informés de l'évolution de ces réflexions.

Bien cordialement.

Jean Viviès, Président de la SAES
Jacques Pothier, Président de l'AFEA
Pierre Cotte, Président de la 11^{ème} section du CNU
Carle Bonafous-Murat, Vice-Président de la SAES chargé de la recherche
Marie-Claude Perrin-Chenour, Vice-Présidente de l'AFEA chargée de la recherche